



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS - VERBAL

Approuvé le 17.12.2009

Séance du 29 octobre 2009

PRESENTS	
Membres du Conseil	Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN, Ezra BOTTEQUIN, Kerstin BRINKMANN, Benoît CANO PEUKER, Sylvie CEBE, Cyrielle CHAPPUIS, Julien CLAVIEN, Guido GENDOLLA, Myriam GREMION, Fanny PYTHOUD-ROCHAT, Ariane SCIURPI, Martial VAN DER LINDEN, Pascal ZESIGER (président)
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie KICIMAN – conseillère aux études, Gabriel MUGNY – vice-doyen, Bernard SCHNEUWLY - doyen
Invité(s)	
EXCUSES	
Membres du Conseil	Georges FELOUZIS, Béatrice HAENGGELI-JENNI, Marie-Noëlle SCHURMANS, Tanja WRANIK
Ex officio	Pascale PASCHE, Anastasia TRYPHON – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 -** Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 17.09.2009
- 2 -** Communications du doyen
- 3 -** Archive ouverte UniGe : adoption de la directive facultaire pour le dépôt et la diffusion des publications
- 4 -** Adoption du projet de modification du règlement de doctorat en Psychologie sociale
- 5 -** Désignation des membres du Comité directeur du Certificat de Formation continue en « Guidance interactive et thérapies de l'interaction » [section de psychologie]
- 6 -** Désignations complémentaires dans les Commissions facultaires et de sections
- 7 -** Divers

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17.09.2009

Le procès-verbal est adopté sans modification par les membres du Conseil.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

- Bases de données dans le domaine de la Recherche

Sandra de Grazia, nouvelle collaboratrice engagée à la place de Mme Irina Niggli, a dorénavant en charge la constitution de la Base de Données des Activités Facultaires - BDAF. Dans ce cadre, elle assurera également le lien avec l'A.O.U. (Archive Ouverte de l'Université).

- Budget 2010

Chaque année, les mécanismes salariaux grèvent le budget de l'Université de manière significative. Seuls environ 67% sont compensés par le Département de l'Instruction publique – DIP, le reste devant être financé par l'Université, par un système de mutualisation (du non dépensé des Facultés et des services centraux, par exemple), et des coupures. Cette année, la coupure budgétaire est de l'ordre de 2'000'000 CHF répartie sur l'ensemble des structures de l'Université. Cela signifie, pour la FPSE, un « non dépensé » de 600'000 CHF ET 185'000 CHF de « coupures » à réaliser. Ce montant sera toutefois compensé par le versement d'overheads du FNS (5'000 000 CHF en 2010 pour l'Université) assurant ainsi un équilibre budgétaire précaire avec toutefois la certitude de bénéficier de manière pérenne de ces « overheads » dont le montant doublera (-> 10'000'000 CHF) dès 2011.

- Bibliothèques d'UniMail

Une gestion commune des bibliothèques d'Unimail va être mise en place. Les bibliothèques de la FPSE (ainsi que la bibliothèque de l'Institut de formation des maîtres du 2ndaire - IFMES, rapatriée en son sein) et de l'ETI, vont fusionner afin de devenir une seule et unique entité. Une mise en synergie de moyens, avec maintien des spécialisations respectives, dont l'objectif premier est, avant tout, de profiter aux utilisateurs plutôt que de réaliser des économies financières. C'est Michel Maillefer qui sera responsable de cette bibliothèque unifiée.

- Nouveau règlement d'organisation (R.O.)

Faisant suite à la volonté de mise en place d'un règlement d'organisation « cadre » pour toutes les UPER, un groupe de travail (FPSE représentée par Jean-Paul Bronckart) a élaboré un règlement cadre proposé. Ce projet est actuellement soumis à l'approbation du Rectorat.

Ce nouveau règlement d'organisation entérine notamment la suppression des Conseils de Sections dont certaines compétences sont transférées au Conseil participatif de la Faculté.

- Collaboration avec la HEP Lausanne et la HES-SO

Des collaborations, avec notamment les nominations des professeurs Etienne Bourgeois et Geneviève Petitpierre, sont envisagées avec très rapidement (d'ici 1 an), des répercussions directes pour la Faculté : discussion de règlements, etc ...

Des partenariats avec d'autres écoles sont également projetés à plus ou moins long terme.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

- Institut universitaire de formation des enseignants - IUFE

Le Parti Radical a retiré son projet de Loi pour la création d'une Haute Ecole Pédagogique – HEP, pour la formation des enseignants. Il ne semble donc plus y avoir d'opposition au futur Institut universitaire, exceptée une possible reprise de créneau par le MCG.

La construction des bâtiments qui abriteront l'institut est actuellement en cours.

- Commission Formation et évaluation des enseignements

Dans le cadre des différentes démarches Qualité entreprises par l'Université de Genève et de l'application de la [directive](#) adoptée par le Rectorat, le 20 juin 2009, de nouveaux outils sont à disposition pour l'[évaluation des enseignements](#) (nouveaux questionnaires simplifiés).

L'objectif principal de l'évaluation des enseignements est de veiller à la qualité des enseignements dispensés dans l'Institution. Une information va être transmise au corps enseignant, par courriel, concernant les nouveaux questionnaires d'évaluation et leur utilisation.

L'évaluation des enseignements, stoppée depuis quelques mois [l'ADEVEN¹ - Aide au Développement de l'Évaluation de l'Enseignement - ne pouvant plus assurer le suivi], va ainsi pouvoir reprendre.

A noter que les enseignements de Bachelor sont évalués au moins une fois tous les 3 ans et les enseignements de Master, au moins une fois tous les 2 ans.

3. ARCHIVE OUVERTE UNIGE : ADOPTION DE LA DIRECTIVE FACULTAIRE POUR LE DÉPÔT ET LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS

Les objectifs premiers de [l'A.O.U.](#) sont la diffusion et la promotion de la production intellectuelle de l'Université, ainsi que l'archivage pérenne des documents scientifiques de l'Institution. L'Archive ouverte répond également à la directive sur le libre accès du Fonds national suisse de la Recherche scientifique – FNS.

Sur la base de la [directive](#) du Rectorat sur le dépôt et la diffusion des documents scientifiques dans l'Archive ouverte UNIGE, entrée en vigueur au 1^{er}.06.2009, définissant un cadre général, le Décanat de la FPSE propose une directive facultaire définissant les principes de dépôt/diffusion/publication des travaux des collaborateurs de la Faculté.

La Faculté met notamment en place un processus de validation entre le dépôt et la mise en ligne : des **validateurs académiques** nommés par le Décanat, en charge de veiller à la bonne application de la directive facultaire, de contrôler la validité des documents déposés dans l'Archive (habilités à autoriser ou refuser le dépôt), ainsi que de décider du type d'une publication (article, thèses & mémoires de maîtrise, livres, revues, rapports, conférences, posters, ...) en cas de doute.

Un **réfèrent académique**, membre du Décanat, ou désigné par celui-ci, est chargé de promouvoir l'Archive ouverte auprès du corps académique de la Faculté et de s'assurer de la mise en œuvre des directives facultaires. Un **correspondant** Archive ouverte, bibliothécaire, est également désigné, avec l'accord du Décanat, afin de contrôler la conformité des dépôts effectués dans l'Archive.

- Le réfèrent académique FPSE : Gabriel MUGNY – vice-doyen
- Les validateurs académiques FPSE : Georges FELOUZIS, Céline BUCHS (SSED) / Grazia CESCHI, Dirk KERZEL (Psychologie) et Nicolas SZILAS (TECFA)
- Le correspondant A.O bibliothécaire : Jean MARTINUZZI

¹ **ADEVEN**: Service d'Aide au Développement de l'Évaluation de l'Enseignement; ADEVEN fournit un appui logistique pour l'évaluation formative de l'enseignement. Il est organisé principalement autour de questionnaires à remplir par les étudiants, du dépouillement et de la mise en forme des réponses

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Sur le plan de la mise en œuvre, l'auteur a la responsabilité du dépôt et de la spécification des droits de diffusion associés au document déposé, directement, ou via les **secrétariats des enseignants**, dans l'Archive ouverte.

Se pose, sur le plan facultaire, la question de la charge de travail des secrétariats enseignants ... est-il bien réaliste d'envisager cette charge de travail supplémentaire pour les secrétariats (M. Van Der Linden) ? → P. Batardon indique que le règlement de ce point est en cours.

Concernant les **thèses et mémoires**, il y a obligation de déposer. Toutefois pour les mémoires de Maîtrise, c'est le jury qui se prononce sur le niveau de diffusion (3 niveaux possibles : public via internet, restreint via intranet ou non-diffusé). Seuls les mémoires ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5.5/B bénéficient d'un niveau de diffusion « public » (garantie qualité).

↘ Le problème majeur soulevé en séance est celui des droits de diffusion, **droits d'auteur et copyright** (on est contraint la plupart du temps à céder ses droits d'auteur en signant avec un éditeur). Un fossé existe entre le « ON DOIT » et « ON PEUT », notamment pour les livres et la question des droits d'auteur ... la directive, stipulant l'obligation de dépôt est ressentie comme un appel à la désobéissance.

A mentionner également (par exemple, pour les articles), la **durée d'embargo**, imposée par l'éditeur (parfois plusieurs mois) : celle-ci doit être signalée au moment de la transmission au secrétariat afin de restreindre la diffusion durant la période spécifiée.

Le sujet soulève un vrai débat en séance : des procédés (de la part des revues, des éditeurs) jugés inadmissibles, un vrai problème pour les auteurs (droits, copyright), une durée d'embargo qui n'est souvent qu'une illusion et signifie ni plus ni moins que l'abandon définitif de ses droits d'auteur (faire très attention au contenu des contrats signés).

Se pose, finalement, la question du contentieux ... en cas de problème, quid de la responsabilité ? Qui est attaqué ? L'auteur ? Qui doit ensuite se retourner contre l'Institution ?²

Au sujet de la rétroactivité de la directive, il est indiqué que le projet de la Faculté est effectivement d'envisager un archivage rétroactif (positif pour l'image et la mémoire de la faculté), même s'il ne correspond pas à une obligation dans la directive universitaire, qui s'applique dès son entrée en vigueur, le 1^{er}.06.2009, et ne « visent pas les publications publiées avant cette date ».

Soumise au vote, la directive facultaire pour le dépôt et la diffusion des publications est adoptée par 5 oui et 9 abstentions (14 voix).

4. ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE SOCIALE

Les modifications au règlement du Doctorat en Psychologie sociale [conjointement proposé par les Université de Lausanne (Faculté de Sciences Sociales et Politiques) et de Genève (FPSE)], visent

² Cf. **point n°6 – Engagement des parties** de la [directive universitaire](#) qui précise la question des droits d'auteur et de la responsabilité des parties.

6-1 L'Université - l'Université s'engage à respecter les droits d'auteur et les restrictions d'accès (niveaux de diffusion et embargo) spécifiées par l'auteur lors du dépôt.

6-2 L'Auteur - Que le dépôt soit fait individuellement ou en traitement par lots, **l'auteur est seul responsable** du dépôt du document et de sa diffusion, notamment par rapport aux droits d'auteur ou d'édition de tierces personnes ou institutions. L'Université ne peut être tenue pour responsable en cas de prétentions quelconques émises par des tiers pour autant qu'elle ait respecté les droits d'auteur et les restrictions d'accès. Il appartient en conséquence à l'auteur de s'assurer qu'il a obtenu les autorisations requises pour procéder au dépôt et, cas échéant, à la diffusion du document.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

essentiellement à harmoniser les conditions d'admission avec les réformes dites de Bologne. A noter également la disparition du comité de thèse, remplacé par le colloque des doctorants. A la question du recours en cas de problème, il est répondu que c'est probablement le Comité scientifique du programme qui serait saisi, mais sans aucune certitude, le cas de litige n'ayant visiblement pas été évoqué...

Soumis au vote, le projet de modification du règlement de Doctorat en psychologie sociale, est adopté à 13 voix pour, 1 abstention (14 votants).

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DU CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE EN « GUIDANCE INTERACTIVE ET THÉRAPIES DE L'INTERACTION »

Dans le cadre de la réactivation du Certificat de formation continue en « Guidance interactive et thérapies de l'interaction » dès 2010/11, un nouveau directeur a été désigné en la personne du Professeur Nicolas Favez qui a constitué un comité directeur. Le comité directeur du Certificat est composé de 7 membres, 4 enseignants universitaires (dont au moins un professeur de la FPSE, directeur) et 3 professionnels du domaine.

Membres universitaires :

Prof. Nicolas Favez	(FPSE, directeur)
Prof. Jean Dumas	(FPSE)
Prof. François Ansermet	(Faculté de médecine)
Dr. Romain Lanners	(MER, pédagogie curative, Université de Fribourg)

Membres professionnels :

Catherine Berney	(logopédiste ARLD - HUG)
Sandra Rusconi Serpa	(psychologue, SPEA - HUG)
Eric Métral	(psychologue, Service Educatif Itinérant)

Soumise au vote, la composition du nouveau comité directeur du Certificat en « Guidance interactive et thérapies de l'interaction », est adoptée à l'unanimité (14 voix).

6. DÉSIGNATIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS FACULTAIRES ET DE SECTIONS

→ **Désignations complémentaires³ dans les Commissions du Conseil participatif**

Ü COMMISSION BIBLIOTHEQUE 2009/11

³ Nouvelles désignations indiquées en « grisé »

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Commission	nom	statut	
Commission Bibliothèque	Abdeljalil AKKARI	Prof	T
	Gisela CHATELANAT	Prof	T
	Christiane GILLIERON PALEOLOGUE	Prof	T
	Dirk KERZEL	Prof	T
	<i>Sylvie CEBE</i>	<i>Prof</i>	S
	<i>Susanne KAISER</i>	<i>Prof</i>	S
	Mary OVERTON VENET	CI	T
	Maryvonne CHARMILLOT	CI	T
	<i>Kerstin BRINKMANN</i>	<i>CI</i>	S
	<i>Janette FRIEDRICH</i>	<i>CI</i>	S
	Vjollca AHMETI	ET	T
	Mariam KHIDASHELI	ET	T
	<i>Laurent SCHÜPBACH</i>	<i>ET</i>	S
	<i>Olga VORONTSOVA WENGER</i>	<i>ET</i>	S
Ariane SCIURPI	PAT	T	
<i>Brigitte ROBERT-CHARRUE</i>	<i>PAT</i>	S	
Bernard SCHNEUWLY	ex-officio		
Pierre BATARDON	ex-officio		
Michel MAILLEFER	ex-officio		

Soumise au vote, la composition finale de la Commission Bibliothèque est adoptée à l'unanimité (14 voix).

Ü COMMISSION DEVELOPPEMENT & BUDGET 2009/11

Commission	nom	statut	
Commission du développement et du budget	Siegfried HANHART	Prof	T
	Gabriel MUGNY	Prof	T
	David SANDER	Prof	T
	Bernard SCHNEUWLY	Prof	T
	J.P PAYET	<i>Prof</i>	S
	Jean DUMAS	<i>Prof</i>	S
	Cécilia MORNATA	CI	T
	Thierry LECERF	CI	T
	Barbara DUC	<i>CI</i>	S

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

	Juan FALOMIR	CI	S
	Alexandre LAGOPOULOS	ET	T
	Aline COURTINE	ET	T
	Jonathan CERVINI	ET	S
	Natasha BOURAKIS	ET	S
	Danielle JOLIMAY	PAT	T
	Sandrine AMSTUTZ	PAT	S
	Doyen	ex-officio	
	Pierre BATARDON	ex-officio	
	Yvan SANCHEZ	ex-officio	
	Alain PERRUCHOUD	ex-officio	

Soumise au vote, la composition finale de la Commission du Développement et du Budget est adoptée à l'unanimité (14 voix).

Ü COMMISSION DE L'EGALITE 2009/11

Commission	nom	statut	
Commission de l'égalité	Mireille BETRANCOURT	Prof	T
	Sylvie CEBE	Prof	T
	Christiane GILLIERON PALEOLOGUE	Prof	T
	Fabio LORENZI CIOLDI	Prof	T
	Margarita SANCHEZ-MAZAS	Prof	S
	-	Prof	S
	Pascale PASCHE PROVINI	CI	T
	Michael DE PRETTO	CI	T
	Caroline DAYER	CI	S
	Fabrice BUSCHINI	CI	S
	Huarda VALDES LARIBI	ET	T
	Alina CIOBANU	ET	T
	Lucia-Stefania AVRAM	ET	S
	Aline COURTINE	ET	S
	Susanne HAGEMANN	PAT	T
Marie PHILIPPE	PAT	S	

Soumise au vote, la composition finale de la Commission de l'Égalité est adoptée à l'unanimité (14 voix).

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

ü COMMISSION ETHIQUE 2009/11

Commission	nom	statut	
Commission d'Ethique	Nicolas FAVEZ	Prof	T
	Georges FELOUZIS	Prof	T
	Guido GENDOLLA	Prof	T
	Daniel PERAYA	Prof	T
	Marc DURAND	Prof	S
	Claude-Alain HAUERT	Prof	S
	-	Prof	S
	-	Prof	S
	Caroline GAUFFROY	Cl	T
	Roxanne GAGNON	Cl	T
	Nicolas RUFFIEUX	Cl	S
	Christine DEL NOTARO	Cl	S
	Syeda Fatima ABEDI	ET	T
	Laurent SCHÜPBACH	ET	T
Adèle TSCHUDIN	ET	S	
Mariam KHIDASHELI	ET	S	
Catherine ONA	PAT	T	
Martine MORNACCHI	PAT	S	

Soumise au vote, la composition finale de la Commission Ethique est adoptée à l'unanimité (14 voix).

ü COMMISSION FORMATION ET EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS 2009/11

Commission	nom	statut	
Commission de la Formation et de l'évaluation des enseignements	Koviljka BARISNIKOV	Prof	T
	Etienne BOURGEOIS	Prof	T
	Joaquim DOLZ	Prof	T
	Susanne KAISER	Prof	T
	--	Prof	S
	--	Prof	S
	Juan FALOMIR	Cl	T
	Lucie MOTTIER LOPEZ	Cl	T

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

	<i>Thierry LECERF</i>	<i>CI</i>	<i>S</i>
	<i>Céline BUCHS</i>	<i>CI</i>	<i>S</i>
	Mariam KHIDASHELI	<i>ET</i>	T
	Aurélie ROY	<i>ET</i>	T
	<i>Vjollca AHMETI</i>	<i>ET</i>	<i>S</i>
	<i>Naida MORENO</i>	<i>ET</i>	<i>S</i>
	Catherine ONA	<i>PAT</i>	T
	<i>Sylvie TISSOT</i>	<i>PAT</i>	<i>S</i>

Soumise au vote, la composition finale de la Commission de la Formation et de l'Evaluation des enseignements est adoptée à l'unanimité (14 voix).

→ **Désignations complémentaires dans les Commissions des Sections**

Section de psychologie :

- Commission de gestion : Ezra BOTTEQUIN (titulaire / Etudiants)
- Commission plan d'études : Sibel DEMIRCI (titulaire / Etudiants)
Olga VORONTSOVA-WENGER (suppléant / Etudiants)

Section des Sciences de l'Education :

- Commission de gestion : Céline FROIDEVAUX (titulaire / Etudiants)
Kristine BALSLEV (titulaire / C.C.E.R.)
- Commission plan d'études : Ioana BOGDOUN (titulaire / Etudiants)
Valdete SOPI (suppléant / Etudiants)
- Thérèse THEVENAZ (titulaire / C.C.E.R.)
Catherine MARTINET (suppléant / C.C.E.R.)

Les désignations complémentaires dans les Commissions des Sections pour 2009/11 sont adoptées à l'unanimité (14 voix).

7. DIVERS ⁴

GE/08.12.2009/M.Philippe

⁴ Site du Conseil participatif désormais sur l'Internet FPSE, accès public [construction en cours]

<http://www.unige.ch/fapse/faculte/organisation/conseil-participatif.html>